

Déclaration liminaire

Chaque année, les campagnes d'évaluation et de notation débouchent sur le même constat de notre part : iniquité entre les agents qu'ils soient en Surv ou en Op/Co, règlements de compte larvés entre hiérarchie locale et agents etc. La notation n'est que le triste reflet d'une politique de la performance et de individualisation des tâches dont les limites ont été déjà dénoncées par notre organisation syndicale.

L'obsession est bien à la réalisation d'objectifs multiples et variés, parfois vides de sens ou déconnectés des besoins sociaux du pays. L'individualisation des objectifs fait que les services, voir même les agents, ne communiquent plus entre eux ! Au lieu de travailler ensemble à exercer des missions de service public, les services et les agents sont placés en situation de concurrence les uns avec les autres, et pour certains il vaut mieux qu'une affaire ne soit pas réalisée plutôt qu'elle soit faite par le collègue. On assiste aussi à des artifices pour remplir les objectifs. Dans de très nombreux services, c'est devenu une pratique courante de confisquer sans procès-verbal les contrefaçons, et de ne faire une procédure que lorsque on en a accumulé 100 pour être repris au fameux « P 6-2 ». C'est un déni de la réalité du travail. On ne travaille plus pour remplir nos missions, mais pour incrémenter les indicateurs !

C'est ainsi que vous avez refusé de nous faire parvenir le nombre de mois de réduction dont vous disposez afin que vous soyez certain que les élu(e)s du personnel soient présents sous couvert de "dialogue social".

Au travers cette déclaration nous tenions à dénoncer les nouvelles modalités de recours dont disposent les agents. En effet dans un laps de temps réduit, dans le cadre d'une modification de sa phraséologie, l'agent doit rédiger 4 courriers (recours gracieux, recours hiérarchique, recours en CAPL, recours en CAPC). Cette technique de management sert surtout à démotiver et écœurer l'agent déjugé.

Ce système accélère l'individualisation du rapport de forces : les recours gracieux et hiérarchiques se font dorénavant entre l'agent et sa hiérarchie directe. C'est une volonté délibérée de l'isoler et de rejeter les syndicats, représentants légitimes des agents.

Nous demandons dorénavant avant chaque tenue de CAPI "Recours en notation" que nous soient communiqués les recours gracieux et hiérarchiques effectués dans chaque direction, accompagnés des éventuelles modifications. Ce résultat permettra de capter le réel malaise des agents dans l'accomplissement de leurs missions par direction.